

Un aide-foreur est frappé mortellement par une tige d'arbre au sol alors qu'il est passager sur une motoneige

Le 22 février 2014 vers 13h30 un foreur et un aide-foreur sont à bord d'une motoneige monoplace pour se rendre au site de forage. Le foreur conduit la motoneige et l'aide-foreur est assis à l'arrière. Le foreur circule à environ 15 km/h et tient la gauche pour éviter de passer sur un boyau d'alimentation qui longe le côté droit du chemin forestier. Vers 13h40, le patin gauche de la motoneige entre soudainement en contact avec une tige d'arbre au sol. L'impact fait lever l'extrémité de la tige qui pénètre la cuisse de l'aide-foreur et lui perce l'artère fémorale. L'aide-foreur est éjecté et le conducteur perd le contrôle de la motoneige qui termine sa course plus loin. Les services d'urgence sont appelés et le travailleur est hélicoptéré jusqu'à l'hôpital où son décès est constaté.

Accident mortel

Date : 22 février 2014

Catégorie : Forage

Tâche : Déplacement des travailleurs en motoneige

Fonction : Aide-Foreur



Source photo: Rapport CSST

Causes de l'accident

- Le patin d'une motoneige soulève une tige d'arbre restée en bordure du chemin forestier après sa construction et blesse mortellement le passager.
- Le passager, assis à l'arrière d'une motoneige monoplace, doit écartier davantage les jambes et se trouve exposé à un impact avec une tige d'arbre.

Mesures de prévention

- Analyser les risques associés à la construction et à l'utilisation d'un chemin forestier.
- Élaborer et diffuser aux employés une procédure détaillée sur la préparation et l'entretien des chemins d'accès selon leur utilisation.
- Inspecter régulièrement l'état du chemin d'accès du site de forage (le terrain, les obstructions au sol et au-dessus de la tête, la largeur du chemin, l'installation satisfaisante de ponts ou de ponceaux, etc.).
- Analyser les risques associés à l'utilisation d'une motoneige
- Former les travailleurs sur l'utilisation d'une motoneige ou d'un VTT, y inclure l'interdiction d'être deux (2) personnes à bord d'un véhicule monoplace, comment reconnaître un véhicule monoplace d'un biplace, l'endroit où se trouve la trousse de premiers soins, l'interdiction de transporter une personne ou de se faire transporter dans un traineau ou une remorque.
- Élaborer et diffuser une procédure détaillée sur l'utilisation d'un VTT ou d'une motoneige, communiqués aux employés.
- Ajout d'un autocollant avec image apposée sur chaque motoneige ou VTT monoplace interdisant la présence d'un passager.

Informations supplémentaires

Règlementation

- *Loi sur les véhicules hors route*. Article 21
 - En ligne ou achat sur www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Autres documents

- *Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec*. Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Rapport d'enquête sur accident mortel survenu le 22 février 2014. Québec : CSST, 2014 Cote : EN-004032
 - En ligne au <http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed004032.pdf>
- Foreurs/foreuses au diamant (2011) *Normes professionnelles canadiennes*. Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHIM/MIHR) Tâche N 4 sous-tâche : J). P.88 et Tâche O 2 sous-tâche : D) à F)
 - En ligne au <http://www.miningcertification.ca/fr/>
- Carnet de travail : à ciel ouvert (2009) – Association canadienne de forage au diamant 142 p.
 - Achat <http://www.cdda.ca/Publications-Fr.aspx> ou emprunt au www.centredoc.csst.qc.ca
- Excellence in Health and Safety e-toolkit (EHS) Version-01.2009 Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) / The Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC) 784 p.
 - En ligne au <http://www.pdac.ca/programs/e3-plus/toolkits/health-and-safety>

Affichez les « ALERTE ACCIDENT » sur vos babillards et distribuez-les auprès des personnes concernées

Pour obtenir nos « ALERTE ACCIDENT » rendez-vous au www.aspmines.qc.ca

Pour diffuser un « ALERTE ACCIDENT » et en faire profiter les autres mines, communiquez avec

Louis-Philippe Simard, conseiller en prévention au 418-653-1933 #26

Tous nos « ALERTE ACCIDENT » sont dépersonnalisés